



Fuite sur évacuation d'eau en dehors de mon appartement.

Par **raoul32**, le **02/10/2010** à **18:20**

Bonjours à tous,

Depuis quelques jours, des voisins ont constaté une fuite d'eaux "usées" dans les garages situés en dessous de mon logement (RDC) et provenant de mon appartement (salle de bain). Or je n'ai aucune fuite à l'intérieur de mes murs, la fuite se situant sous mon carrelage, dans la dalle de béton entre les deux étages.

Mon assureur refuse de couvrir les travaux pour dégât des eaux puisque je n'ai aucune fuite dans mes murs, et le syndic de copropriété de son côté refuse également de couvrir les travaux puisque la fuite vient de chez moi....

qui est responsable dans un tel cas?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **02/10/2010** à **20:44**

ça dépend d'où vient la fuite : de la canalisation dans votre logement ou dans les parties communes

(sous réserve de la convention CIDRE)

Par **raoul32**, le **02/10/2010** à **23:09**

merci pour la réponse....

la canalisation est dans le sol, entre le RDC et les caves.

selon mon assureur en dehors de mon appartement.

dans mon appartement selon le syndic.

qui a raison?

ps: je n'ai aucun écoulement d'eau chez moi, mais il s'agit bien de mon collecteur d'eau usées qui fuit...en dehors de chez moi.

Par **mimi493**, le **02/10/2010 à 23:48**

Donc laissez faire.

si le syndic veut faire quelque chose, il devra faire faire une expertise pour prouver que ça vient de chez vous. S'il y parvient, votre assurance devra prendre en charge.

Si vous êtes locataire, avertissez votre bailleur de tout ça.